

Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.

**PROCÈS VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 septembre 2025**

Le jeudi dix-huit septembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 09 septembre 2025, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sylvie DESNOUVEAUX, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Maryse COADIC, Delphine GEORGES, Isabelle LECORNU, Messieurs Robert COLLETTE, Thierry BAUCHERON, Frédéric SIMON, Christophe DAUPLEY, Mickaël FOSSEY, Éric MICHENAUD et Serge RAUX.

Excusé : Monsieur Jean-François BRISOUX qui donne pouvoir à Monsieur Thierry BAUCHERON

Absent : Monsieur Alex BOULAND

Monsieur Thierry BAUCHERON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Excusés : 01

Votants : 14

Informations

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion est en cours au sein de la CDC concernant le passage à la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) au lieu de la REOM (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères).
Aujourd'hui nous sommes à la REOM, le passage à la TEOM correspondrait à une colonne supplémentaire sur la taxe foncière de chacun.
Elle serait calculée par rapport à la valeur locative de la maison et non plus au nombre d'occupant comme pour la REOM.
Cette question sera débattue en conseil communautaire le 23 septembre. |
|--|

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
--

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Où cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 03 juillet 2025.

Autorisation de consultation auprès des organismes de prêts

Monsieur Collette rappelle que lors de l'établissement du budget un emprunt avait été indiqué pour les travaux de la salle socioculturelle.

Monsieur Collette demande l'autorisation au conseil municipal de consulter des organismes de prêts afin de souscrire à un emprunt de 400 000 € sur 15 ou 20 ans, avec une réalisation en janvier 2026.

Où cet exposé, à l'unanimité le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à consulter des organismes de prêts
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

Travaux Charpente : salle socioculturelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude de la charpente de la salle est nécessaire pour la continuité des travaux.

L'entreprise BE2MS61 a effectué un devis pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC pour réaliser une note de calcul avec les nouvelles charges et ajout de la zone « scène »

Où cet exposé, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise BE2MS61 pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

Branchement eau potable : Route de Tellières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire du champ Route de Tellières demande la pose d'un branchement d'eau potable sur la parcelle AB 100

L'abonnement et la consommation seront facturés au locataire

La saur propose d'effectuer les travaux pour un montant de 1 412.25 € HT soit 1 694.70 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de la saur pour un montant de 1 412.25 € HT soit 1 694.70 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

Travaux réseau eaux pluviales : Rue Vimal du Bouchet, Route de Moulins et Route du Merlerault

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au passage des caméras et au retour des subventions, une actualisation des devis ont été demandés à l'entreprise COLAS

- Rue Vimal du Bouchet : 6 582.00 € HT
- Route de Moulins : 11 186.25 € HT
- Route du Merlerault : 9 855.00 € HT
- Installation chantier : 695 € HT

Total HT : 28 318.25 € HT soit 33 981.90€ TTC

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les devis de l'entreprise COLAS pour un montant total de 28 318.25 € HT soit 33 981.90€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Projet d'extension Natura 2000

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité doit rendre un avis sur le projet d'extension du site Natura 2000.

La commune dépend du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Sarthe

Aujourd'hui il s'étend sur 3 500 ha, en grande partie en zone inondable de la rivière : des collines du perche jusqu'aux Alpes Mancelles

Les objectifs :

- Favoriser le maintien des prairies
- Aider à la conservation des prairies
- Conserver la fonctionnalité du réseau hydrographique et le caractère d'inondabilité de la plaine alluviale (= dépôt d'alluvion provenant de l'érosion en amont)
- Préserver le stade de mégaphorbiaie (: friche humide)
- Conserver la qualité de l'eau
- Aider au maintien et au renouvellement du bocage (: entretien et création de haies et d'arbres têtards)
- Préserver et reconstituer les habitats des amphibiens (: mares)
- Préserver et protéger la présence des insectes, animaux et invertébrés sur le territoire (: pique-prune, Grand Capricorne, lucarne cerf-volant, nombreux insectes et invertébrés liés aux vieux bois, Vertigo des Moulins, la loutre et la chauve-souris)

Entre 2015 et 2022, la campagne de mesures agro-environnementales et climatiques a mobilisé 123 agriculteurs pour un budget de 1 930 000 € par des contrats avec les propriétaires.

Mesures :

- Absence de fertilisation
- Retard d'utilisation des prairies jusqu'au 10 au 20/06
- Travaux de restauration et entretien des arbres têtards, plantation de haies d'essences locales
- ...

Pour la période 2023-2027, budget de 2 540 000 €

- Absence de traitement phytosanitaires + engrais
- Retard d'utilisation des prairies au 31/05 au 20/06
- Maintien des pratiques de pâturages dans les zones humides

Projet d'extension :

- Le périmètre passerait de 3 500 ha à 11 000 ha, défini à partir des campagnes d'inventaire menés entre 2016 et 2025

En parallèle, cette révision a permis d'exclure les parties urbanisées, sièges d'exploitation agricole, ZA ou bâtiments isolés sans enjeux de conservation

Cette extension permettra de couvrir un plus large spectre de milieux et d'espèces, d'assurer une meilleure continuité écologique à l'échelle du bassin versant et de faciliter la mise en œuvre d'actions cohérentes.

Le nouveau périmètre fait l'objet d'une concertation locale en vue de l'actualisation du Document d'objectifs (DocOb) sur l'ensemble du territoire

Extension Courtomer : passage de 0.07 ha à 344.93 ha

Intègre les secteurs amont des vallées de la Fresbée, de l'Ecuenne et de la Guerne, jusqu'aux sources des Monts d'Amain

Ce milieu se caractérise par des milieux calcaires, des prairies maigres, des zones humides et un bocage dense à forte densité de trognes

Présence du Pique-Prune sur le secteur

Courtomer est un maillon stratégique de continuité bocagère entre la Vallée de la Sarthe et le site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents »

Cela permet de préserver des milieux calcaires à fort potentiel floristique (orchidée, espèces patrimoniales) et ouvrir la possibilité d'une gestion extensive des zones humides adjacentes

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet d'extension du site Natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe »
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Demande d'occupation de la salle des mariages

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une association souhaiterait utiliser la salle des mariages le temps des travaux de la salle socio-culturelle pour des cours de danse de salon, un dimanche par mois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise l'occupation de la salle des mariages le temps des travaux de la salle socioculturelle, pour effectuer de la danse de salon, à raison d'un dimanche matin par mois

Questions diverses

Concernant l'entretien du cimetière, Monsieur Baucheron propose plusieurs devis par les jardins d'Alençon

- Engazonnement de 200 m² : 1 441.00 € HT soit 1 729.20 € TTC
- Désherbage 1 passage de 200 m² : 348.00 € HT soit 417.60 € TTC
- Désherbage allée périphérique, fond + retour : 436.00 € HT soit 523.20 €

- Désherbage zone sablée Parc Manson : 814.00 € soit 976.80 €

L'engazonnement de 200 m² au cimetière sera fait et le désherbage au Parc Manson également suite à l'avis du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.